

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTÉ

n° 01.057

L'An Deux Mille Un, le 21 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri, 1er Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

14 MAI 2001

14 MAI 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. CHABANEAU, CARRIE, Adjoints

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. FAVRE, GUIARD, Melle ISENDICK, Mmes JOLY, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
M. BOURGEOIS représenté par Mme DOUMECQ
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mlle LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions les suivantes :

- Groupe photo du pays Royannais 15 000 F
- Batterie Fanfare les Mouettes 10 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Vu les crédits prévus au Budget 2001,
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mai 2001,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer les subventions 2001 comme suit à :
 - Groupe Photo du Pays Royannais 15 000 F
 - Batterie Fanfare les Mouettes 10 000 F
- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 - 30 du budget 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 mai 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,**

A. LARRAIN